

**subside**

**Formulaire Subside de fonctionnement**

**Description :**

Subside octroyé dans le cadre du règlement communal relatif à l’octroi de subventions ou de subsides directs.

**Calendrier de la procédure :**

**A renvoyer pour le 6 octobre 2023 à midi** : envoyer le formulaire dument complété à l’adresse mail culture@uccle.brussels[[1]](#footnote-1) ou par courrier au service compétent à l’adresse Rue de Stalle 77, 1180 Uccle.

1. **Demandeur**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de l’association |  |
| Objet social |  |
| Siège social |  |
| N° d’entreprise (le cas échéant) |  |
| Assujettissement TVA |  Oui/non |
| Représentants légauxNom, prénom et fonction |  |
| Numéro de téléphone |  |
| Adresse e-mail |  |

1. **Description du projet global**

|  |  |
| --- | --- |
| Nature des activités  |  |
| Public ciblé |  |
| Localisation |  |
| Résumé des activités et projets de l'association |  |

1. **elements financiers**

|  |  |
| --- | --- |
| Coût total estimé des activités 2023 |  |
| Estimation du budget par poste de dépense | Personnel : |
| Achat matériel : |
| Location :  |
| Coûts administratifs : |
| Frais divers :  |
| Subside sollicité auprès de la commune d’Uccle |  |
| Subsides déjà obtenus (indiquer le montant, la date et le service gestionnaire) |  |
| Autres subsides sollicités (indiquer le montant et l’institution) |  |
| Données bancaires en vue du versement du subside  | BEBIC :  |

**Documents A FOURNIR**

Si l’entité est une personne physique :

- un document émanant de la banque auprès de laquelle un numéro de compte est ouvert au nom de la personne. Ce document doit impérativement mentionner le numéro de compte et attester que c’est le demandeur qui en est titulaire ;

- tout document ou pièce utile à justifier l’utilisation du subside.

Si l’entité est une personne morale dotée de la personnalité juridique :

-un document émanant de la banque auprès de laquelle un numéro de compte est ouvert au nom de la personne morale. Ce document doit impérativement mentionner le numéro de compte de la personne morale et attester que cette dernière en est titulaire ;

- une copie des statuts de la personne morale ainsi que le mandat octroyé à l’un de ses membres ou à un tiers pour la représenter et l’engager valablement ;

- les bilan et comptes 2022 ;

- tout document ou pièce utile à justifier l’utilisation du subside.

Si l’entité est une association de fait

- les preuves de l’existence de l’association de fait qui peut être démontrée par toute voie de droit ;

- un document émanant de la banque auprès de laquelle un numéro de compte est ouvert au nom de l’association de fait. Ce document doit impérativement mentionner le numéro de compte de l’association de fait et attester que cette dernière en est titulaire ;

-une copie des statuts éventuels de l’association ainsi que le mandat octroyé à l’un de ses membres ou à un tiers pour la représenter et l’engager valablement ;

- les bilan et comptes 2022;

- tout document ou pièce utile à justifier l’utilisation du subside.

Nous certifions sur l’honneur que les renseignements figurant ci-dessus sont exacts et que les subsides alloués par la Commune d’Uccle seront utilisés conformément aux fins pour lesquelles ils ont été octroyés et que leur utilisation pourra être justifiée.

Fait à , le

Signature

Dans le cadre du processus de sélection en vue de l’octroi du subside de fonctionnement, nous collectons et traitons vos données personnelles. Ce traitement est effectué sur base de votre consentement et les données collectées sont conservées pendant une durée de 2 ans et ce, même en cas de non-sélection de votre candidature.

Vous disposez à tout moment d’un droit d’accès, de rectification ou d’effacement de vos données à caractère personnel. Vous avez également droit, à tout moment, de retirer votre consentement ou de limiter le traitement fait de vos données.

Le responsable du traitement est la Commune d’Uccle (sis Rue de Stalle 77 – 1180 Uccle) et vous garantit que vos données seront traitées en conformité avec la législation en matière de vie privée et de données à caractère personnel.

Pour toute question ou pour exercer vos droits, vous pouvez prendre contact avec le délégué à la protection des données du responsable du traitement par courriel à privacy@uccle.brussels ou par courrier envoyé à la Commune d’Uccle. En cas de réclamation, il est également possible d’introduire un recours auprès de l'Autorité de protection des données.

Veuillez cocher les cases suivantes :

[ ] J’autorise le traitement de mes données personnelles pour le traitement de ma candidature en vue de l’octroi d’un subside de fonctionnement.

[ ] En soumettant ce formulaire, je confirme avoir lu le Règlement communal d’Uccle relatif à l’octroi de subventions ou de subsides directs qui encadre le subside que je demande et je m’engage à fournir l’ensemble des documents nécessaires tel qu’expliqué dans ce règlement.

1. Par exemple, un subside pour un mouvement de jeunesse devra être envoyé au service de la jeunesse.

Retrouvez les coordonnées sur [www.uccle.be](http://www.uccle.be) [↑](#footnote-ref-1)